

CHARTRE D'ADHESION AU SERVICE EN LIGNE

BASE DE DONNEES NATIONALE DES OPERATEURS DE FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la réforme du dispositif national de financement de la formation continue, qui consiste entre autres à la digitalisation de ses services, le CNFCPP a entrepris la mise en place d'un ensemble de services en ligne, dont l'actuel service qui permet aux opérateurs de formation continue de s'inscrire sur une Base de données nationale.

Ceci permettra de :

Assurer la fiabilité des données relatives aux opérateurs de formation continue qui exercent légalement leurs activités,

Simplifier les procédures, réduire le nombre de pièces constituant les demandes de financement de la formation et d'alléger les délais de traitement,

Disposer d'une base de données, afin de permettre au CNFCPP de mener, dans une phase ultérieure, des actions de formation et de certification au profit des opérateurs de formation continue.

Pour ce faire, les opérateurs de formation continue désirant mener des activités de formation financées par le CNFCPP, doivent s'inscrire et ce suivant les étapes suivantes :

S'inscrire en ligne,

Se connecter et remplir les données en ligne,

Envoyer au CNFCPP par voie de courrier postal ou par dépôt au BOC (CNFCPP, 92, rue de Palestine – 1002 Tunis) une copie de toutes les pièces justificatives des informations déclarées sur la présente plateforme,

Consulter régulièrement la plateforme, et compléter éventuellement les pièces exigées, ou mettre à jour les informations.

Imprimer la fiche de présentation de l'opérateur de formation continue validée (n'est possible qu'après validation par les services du CNFCPP),

Obligations de l'opérateur de formation continue :

Les paramètres d'accès à la plateforme sont strictement confidentiels, ils ne peuvent en aucun cas être divulgués à d'autres parties,

L'opérateur de formation continue certifie la véracité des déclarations et des pièces présentées. **Toute tentative de fraude ou de falsification entraîne automatiquement la radiation de l'opérateur de cette plateforme, en sus des poursuites administratives et judiciaires,**

L'opérateur de formation continue s'engage à mettre à jour régulièrement ses données,

L'inscription dans la plateforme est annuelle, l'opérateur de formation continue est tenu de mettre à jour son inscription au début de chaque année (sans présenter les pièces déjà demandées),

Chaque information ou mise à jour doit être validée par les services du CNFCPP.

Les données relatives aux opérateurs de formation continue ne serviront que pour l'étude des demandes de financement des activités de formation déposées par les entreprises et les partenaires professionnels. Le CNFCPP s'engage à assurer la confidentialité des données des opérateurs de formation continue.

J'accepte que les données soient traitées par le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle selon la réglementation en vigueur à savoir la loi organique n°63 en date du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel. J'aurai à exercer mon droit d'accès par mail à contact@cnfcpp.tn et mon droit d'opposition.